Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013)

Heft: 1999

Artikel: Évasion fiscale : une page se tourne... enfin! : Comment le Conseil fédéral a finalement compris où était l'intérêt de la Suisse

Autor: Erard, Lucien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014112

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Evasion fiscale: une page se tourne… enfin!

Comment le Conseil fédéral a finalement compris où était l'intérêt de la Suisse

Lucien Erard - 15 June 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23700

Nous sommes au début des années 90. Le chef du département des finances, Otto Stich, reçoit Christiane Scrivener, commissaire européenne en charge de la fiscalité.

Elle lui explique combien l'Union européenne a besoin que la Suisse ouvre les comptes bancaires des citoyens européens pour pouvoir lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales. La réponse est cinglante: ayez, comme nous, un impôt anticipé et personne n'échappera plus au fisc.

Même tentative, un an plus tard lors de la visite, toujours en tête-à-tête, de Leon Brittan, commissaire à la concurrence et aux institutions financières. Ce dernier remarque que notre impôt anticipé laisse bien des échappatoires, à commencer par le fait que les emprunteurs étrangers n'y sont pas soumis, ce qui permet aux Européens de placer leur argent en Suisse en franchise d'impôt. Mais l'objet de la visite est de faire comprendre que l'existence d'une place financière totalement étanche, au cœur de l'Europe, empêche les pays membres de contrôler, comme le prévoit leurs législations adoptées démocratiquement, les revenus de leurs concitoyens et par là de prélever l'impôt de façon équitable.

Le Conseil fédéral a-t-il été sensible à ces plaidoyers qui n'étaient d'ailleurs assortis d'aucune menace? En tout cas, il n'en a rien fait.

Difficile de prélever l'impôt, notamment des plus riches, sans un minimum de contrôles, contrôles impossibles à imposer aussi longtemps que la Suisse refusait d'y participer et offrait le refuge de ses banques à tous ceux qui voulaient minimiser leur charge fiscale. Vu aussi comme une concurrence déloyale, le secret bancaire suisse a tout simplement interdit à l'Union européenne d'adopter l'échange automatique d'informations, trois pays, directement concurrents de la Suisse, bloquant systématiquement tout consensus.

D'où la décision de considérer comme équivalent, à titre provisoire, un impôt à la source sur les revenus des capitaux, comme l'avait suggéré Otto Stich, partant de l'idée que notre pays pourrait s'y rallier et lever ainsi l'opposition de la Belgique, du Luxembourg et de l'Autriche, autorisés également à y recourir.

La Suisse, qui en avait pourtant l'expérience, n'a guère été associée à la définition de cet impôt à la source qui présente bien des lacunes, à commencer par le fait qu'il n'impose que les revenus des capitaux, alors que l'évasion fiscale porte d'abord et essentiellement sur l'origine, non déclarée, de ces capitaux déposés dans nos banques. Il aurait fallu alors proposer notre concept, ce qu'on a fini par faire, mais trop tard, avec Rubik, et toujours dans le seul but d'éviter l'échange automatique d'informations.

Ce long combat d'arrière-garde s'est terminé le 14 juin avec la décision du Conseil fédéral de suivre les recommandations de son groupe d'experts de participer, cette fois activement, à la définition de l'échange d'informations et à sa mise en place, à condition que tous les pays s'y associent.

Pourquoi ce revirement? On le doit d'abord aux banquiers qui ont compris que la loi suisse ne les protégeait plus lorsqu'ils violent le droit des pays de leurs clients. Les débats sur la *lex USA* en sont la preuve. Encore faut-il que leurs clients respectent ce droit, d'où la stratégie de l'argent propre, corollaire d'un Rubik qui devait régler le passé. Mais ils ont vite compris aussi qu'ils n'avaient pas les moyens de vérifier eux-mêmes si les fonds déposés avaient bien été déclarés, surtout après que les délits fiscaux deviennent des infractions préalables au blanchiment d'argent, punissables pénalement.

Leur ralliement à l'échange automatique d'informations, en définitive plus simple à appliquer, résulte aussi de l'acceptation de l'accord Fatca par la Suisse (DP 1979); on voit mal comment on refuserait encore longtemps l'équivalent à l'Union européenne et au G20. Reste maintenant à nos banques à s'adapter aux nouvelles règles du jeu.

Les besoins financiers des pays européens sont tels qu'ils sont aujourd'hui prêts à prendre des mesures draconiennes contre ceux qui refuseraient de les aider à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Le Conseil fédéral en a pris conscience avant, pour une fois, d'être mis sous pression (DP 1998). Reste au monde politique et à l'opinion publique à comprendre qu'il y va de notre intérêt et qu'il n'y a pas d'autres choix.

Enfin une stratégie pour garantir la pérennité des assurances sociales

Après l'échec des rustines, les orientations de la prévoyance sociale 2020 préconisent une approche globale et équilibrée

Jean-Daniel Delley - 16 June 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23709

Les démêlés des banques helvétiques avec la justice américaine, l'agonie du secret bancaire et les ajustements fiscaux réclamés à la Suisse par l'Union européenne monopolisent l'actualité. N'oublions pas pour autant d'autres dossiers, plus importants encore pour la vie quotidienne de la population et en attente de solutions durables.

En particulier celui de la prévoyance sociale, au point mort depuis plus d'une décennie, quand bien même l'évolution démographique comme la situation économique imposent réflexions et réformes. Ni les projections apocalyptiques ni les tentatives de réformes ponctuelles ne sont parvenues à sortir le dossier de la prévoyance sociale de sa torpeur.

En 1996, un groupe de travail de l'administration fédérale prévoyait un trou de 15 milliards dans les caisses de l'AVS à l'horizon 2010. Pour faire face à cette sombre perspective, sont aussitôt apparues des propositions d'élévation de l'âge de la retraite et d'augmentation des cotisations et de la fiscalité.

En réalité, en 2010 les comptes de l'AVS ont bouclé avec un excédent de deux milliards. Les experts d'alors n'avaient pas compté sur la forte immigration et l'engagement accru des femmes dans la vie professionnelle. Et actuellement, le fonds AVS est toujours bénéficiaire.

Dès lors, comment rendre crédibles des besoins futurs de financement? Des besoins qui sont déterminés aussi bien par la situation économique que la démographie et l'évolution du marché du travail, tous facteurs qui peuvent varier dans des directions inattendues.

Jusqu'à présent, la stratégie de l'adaptation a consisté à procéder par des réformes ponctuelles: augmentation de l'âge de la retraite pour l'AVS, abaissement du taux de conversion pour la prévoyance professionnelle (LPP). Ce bricolage – une rustine par ci, une rustine par là – n'a jamais reçu l'aval populaire et même le Parlement se révèle incapable de dégager une majorité. La 11e révision de l'AVS, tout comme un relèvement de la TVA, furent sèchement rejetés en votation populaire en 2004. En 2010, c'est au tour du Parlement d'enterrer cette 11e révision. Et la même année, une très